

MAIRIE D'ESCOUSSANS

33760 ESCOUSSANS

Canton de l'Entre Deux mers

Arrondissement de Langon

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai 2022 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mai 2022.

Etaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR, Messieurs Laurent SAÏBOU, Sébastien HAUTOT.

Absents excusés : Céline MILLET donne pouvoir à Nathalie FAUGERE, Sabine GUTIERREZ

Absents : Fabrice PLOT, Jérôme TAINGUY

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS

En préambule à la séance, Madame le Maire souligne que l'ordre du jour, relativement lourd, porte sur des travaux et chantiers à mettre en œuvre rapidement et qu'en raison du contexte économique, tous les devis ont dû être réactualisés dans un délai très contraint. Elle salue le travail de Nathalie FAUGERE, référente en matière de voirie et de bâtiment ainsi que de la commission.

Le procès-verbal ainsi que les délibérations de la précédente réunion sont approuvés à l'unanimité. Début de la séance à 19h05.

D2022-14 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la demande de subvention au titre de la DETR 2022 concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes, Madame la Préfète de la Gironde nous a attribué une subvention de 13 541.31 € HT, équivalent à 35% du montant HT des travaux présentés.

Il convient de faire le choix des entreprises :

Charpente :

- Les charpentiers des Benauges	32 402.50 € HT	38 883.00 € TTC
- SARL Daniel GARCIA	37 443.73 € HT	44 932.47 € TTC
- SARL DUZAN et Fils	43 644.15 € HT	52 372.98 € TTC

Maçonnerie :

- JRL Bâtiment	591.00 € HT	709.20 € TTC
- Christian SERVOLLE (auto-entrepreneur)		830.00 € TTC

Parquet :

- La Parqueterie	6 085.00 € HT	7 302.00 € TTC
- Menuiserie NUNES Alcino	7 531.00 € HT	9 037.20 € TTC
- SB Services (auto-entrepreneur)		5 100.00 € TTC

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en commission bâtiment le 9 mai 2022.

Madame le Maire propose de retenir les 2 entreprises les moins disantes pour la charpente et la maçonnerie, soit :

- Les charpentiers des Benauges	32 402.50 € HT	38 883.00 € TTC
- JRL Bâtiment	591.00 € HT	709.20 € TTC

Concernant le parquet, Madame le Maire informe le conseil municipal que les devis ont été réactualisés sur une surface révisée de 170 m². Bien que le montant du devis de l'entreprise « La Parqueterie » soit supérieur aux autres et après avis de la commission bâtiment, madame le Maire propose de retenir l'entreprise « La Parqueterie » sur les éléments suivants :

- il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la restauration et le traitement des parquets ;
- on dispose d'un retour très favorable d'une autre collectivité ayant fait réaliser des travaux de même nature dans une salle des fêtes ;
- l'entreprise est soumise à la TVA, récupérable en partie par la commune ;
- l'ensemble des devis restent inférieur au montant global présenté dans le dossier DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions ci-dessus ;
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ;
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

Sébastien HAUTOT demande quelle est la garantie pour la longévité du parquet. Nathalie FAUGERE confirme que l'entreprise propose une qualité de produits adaptée à la capacité et la fréquentation de la salle (5 à 10 ans).

DÉLIBÉRATION 2022-15 – RESTAURATION DE L'ASILE DE NUIT

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'asile de nuit nécessite d'être restauré. Les dégradations sur la toiture et les murs de façade occasionnées par le lierre risquent de mettre en péril ce bâtiment à valeur patrimoniale et de présenter un risque pour la sécurité des personnes.

Madame le Maire précise que cette restauration consistera à refaire la charpente et la couverture et à poser un tirant pour éviter l'écartement des murs de façade. Cette restauration sera réalisée lors d'un atelier participatif avec les élus et bénévoles qui souhaiteront s'y associer et qui se déroulera le week-end du 25 et 26 juin 2022 (date prévisionnelle). Les tirants seront réalisés gracieusement.

Ainsi qu'il a été fait pour la réalisation du terrain de pétanque, madame le Maire propose de financer l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation de cette restauration, soit le fer pour les tirants et le bois et tuiles pour la charpente.

Compte tenu de l'augmentation du coût des matériaux, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé le devis de fourniture du fer auprès :

- de l'entreprise Peyrole, pour un montant de 158.00 € TTC

Les devis pour la fourniture du bois et des tuiles sont les suivants :

- Les charpentiers des Benauges	1 596.00 € TTC
- Sud-Ouest Matériaux	1 652.65 € TTC

Avec les frais divers d'assurance, de carburant et de convivialité, estimés à 700.00 € TTC, le coût de l'opération sera inférieur à 2 600 € TTC.

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en commission bâtiment le 9 mai 2022.

Afin de faciliter la décision du conseil municipal, il a été demandé un devis à une entreprise de charpente. Le montant des travaux s'élèverait à : 5 613.30 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet.
- CHOISIT de se fournir en matériaux auprès de l'entreprise Les Charpentiers des Benauges
- AUTORISE Madame le Maire à commander les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ces travaux.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

La date est notée dans les agendas. Sébastien HAUTOT demande si on laissera le châlit métallique et évoque la sécurité pour les enfants.

Madame le Maire confirme que cet aspect devra faire l'objet d'une réflexion.

DÉLIBÉRATION 2022-16 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction par le Conseil Départemental de la Gironde du dispositif FDAEC pour l'année 2022, soit une enveloppe pour la commune d'Escoussans d'un montant de 9 936.00 €.

Cette enveloppe peut s'appliquer aux travaux HT de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier. Son versement est conditionné par une attestation justifiant que la subvention attribuée l'année précédente a bien été utilisée.

Madame le Maire propose d'utiliser cette enveloppe pour les dépenses suivantes :

Voirie :

- | | | |
|---------------------------|---------------|----------------|
| - Busage à Couet (Liloie) | 3 920.00 € HT | 4 704.00 € TTC |
| - Talutage béton Laubes | 1 450.00 € HT | 1 740.00 € TTC |

Aménagement de bâtiment :

- | | | |
|---|---------------|----------------|
| - Pose de dalles au presbytère | 1 034.00 € HT | 1 240.80 € TTC |
| - mise aux normes sécurité incendie des bâtiments annexes à la mairie | 5 885.50 € HT | 7 062.60 € TTC |

Equipements divers :

- | | | |
|-----------------------------------|---------------|----------------|
| - réfection du monument aux morts | 1 626.67 € HT | 1 952.00 € TTC |
|-----------------------------------|---------------|----------------|

Pour un montant total de : 13 916.17€ HT 16 699.40 € TTC

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en commission bâtiment le 9 mai 2022.

Le financement de ces opérations est ainsi prévu :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - Subvention FDAEC 2022 | 9 936.00 € |
| - Autofinancement commune | 3 980.17 € HT soit 28.60 % |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ces projets.
- AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre du FDAEC 2022 au Conseil Départemental de la Gironde
- RETIENT les critères préalables de développement durable n° 2, 4 et 9.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2022-17 – TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, les travaux de voirie 2022 ont été évalués par le cabinet Azimut Ingénierie :

- Remplacement du busage de la traversée de route au ld Liloie 3 920.00 € HT 4 704.00 € TTC
- Dérasement et curage de fossés 4 170.00 € HT 5 004.00 € TC

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en commission voirie le 9 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ces projets.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2022-18 – TALUTAGE EN BETON AU LD LAUBES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation d'un talutage en béton au ld Laubès est nécessaire pour l'écoulement des eaux pluviales et la protection des bouches à clés du réseau d'eau potable

Le SIEA 2R prendra à sa charge la moitié de la dépense afférente à ces travaux réalisés par l'entreprise CISE.

La part imputable à la commune s'élève à 1 450.00 € HT 1 740.00 € TTC

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en commission voirie le 9 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet.
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

D2022-19 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DE DALLES AU PRESBYTERE

Afin de limiter l'excès d'humidité au Presbytère, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut poser des dalles sur la tour à l'arrière du bâtiment, conduire les eaux pluviales hors du terrain et faire quelques changements et petites réparations de zinguerie.

Il convient de faire le choix des entreprises :

- Les Charpentiers des Benauges	1 034.00 € HT	1 240.80 € TTC
- Entreprise Frédéric BERGES (auto-entrepreneur)		1 629,00 € TTC

L'ensemble des éléments a été présenté en commission bâtiment le 9 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT l'entreprise Les Charpentiers des Benauges
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

**D2022-20 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION
DU MONUMENT AUX MORTS**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut procéder à une réfection complète du monument aux morts. La pierre du bâtiment est noircie, une fissure est présente de part et d'autre de la croix au sommet du monument et le marbre des plaques est poreux et dégradé.

Il convient de faire le choix des entreprises :

- SARL LACOMBE	1 626.67 € HT	1 952,00 € TTC
- Entreprise Bruno DUPAS	1 593,60 € HT	1 912,32 € TTC

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en commission bâtiment le 9 mai 2022. Elle ajoute que le traitement de la fissure n'a pas été évalué par la seconde entreprise.

Le devis proposé par la SARL LACOMBE prend en compte le traitement de la fissure qui n'a pas été évalué par la seconde entreprise. Par ailleurs, le devis inclus le renouvellement de toutes les plaques, inclus celle du « cessez le feu en Algérie » en granit qui garantit une stabilité dans le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT La SARL LACOMBE
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

**D2022-21 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE NETTOYAGE DES TOITURES DES
BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut faire nettoyer les toitures de la salle des associations, des 3 garages et des 2 préaux, pour les maintenir en état et limiter leur dégradation.

Il convient de faire le choix des entreprises :

- | | | |
|--|---------------|----------------|
| - Entreprise BERGES Frédéric (auto-entrepreneur) | | 2 524,00 € TTC |
| - SARL GARCIA Daniel | 3 702.29 € HT | 4 442.75 € TTC |

L'ensemble des éléments a été présenté en commission bâtiment le 9 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT l'entreprise BERGES Frédéric
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2022-22 –ISOLATION DES COMBLES
DE L'ANCIENNE SALLE DE CLASSE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bilan a été dressé sur l'état de l'isolation des bâtiments communaux. Il est nécessaire de refaire l'isolation de l'ancienne salle de classe.

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, et sous réserve de validation de l'éligibilité du dossier par la société Objectif EcoEnergie, cette opération pourra être menée par l'entreprise ISOLA aux conditions suivantes :

Montant des travaux	627.00 € HT	752.40 € TTC
Contribution financière de l'entreprise sur le prix TTC		- 593.71 € TTC
Soit un reste à charge de		158.69 € TTC

L'ensemble des éléments a été présenté en commission bâtiment le 9 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de cette opération.
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 06	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses de la part des élus.

Madame le Maire fait un point de situation sur l'actualité de la commune.

Antenne : Les travaux d'implantation de l'antenne ont débuté début mai. Ils consistent en la réalisation du massif, le raccordement électrique, puis le levage du pylône et l'allumage. Durant l'assemblage et le levage du pylône (semaine du 23 au 27 mai) la route de Liron (VC 104) sera fermée à la circulation.

Après-midi découverte île de Raymond : le 02 juin avec un guide de la CDC.

Atelier participatif restauration asile de nuit : le we du 25 et 26 juin 2022. Inscription jusqu'au mercredi 15 juin 2022.

SIEA2R : la 2ème tranche des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable va débiter le 20 juin 2022 pour une durée de 1 mois, avec des travaux de sondages préalables.

Elections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022. Organisation semblable à celle des présidentielles. Laurence DOS SANTOS sera présidente pour les 2 tours. Les élus installeront les panneaux le mardi 24 mai.

Laurent SAÏBOU sera absent pour le 1^{er} tour, Sébastien HAUTOT pour le 2^{ème} tour.

Restriction de circulation VC 106 : entre Coqs et D11 : cette route est empruntée par des camions de livraison de fort tonnage (jusqu'à 38 tonnes) qui dégradent la chaussée, les accotements, et les traversées d'eaux pluviales. La route n'étant pas adaptée à ce type de circulation, nous allons limiter le tonnage à 3T5, commander et poser des panneaux. Un devis a été demandé ; pour alléger la facture, il faudra que les élus procèdent à la pose des panneaux.

Gazette : Réunion communication le jeudi 19 mai à 18h30 pour les derniers ajustements.

Madame le Maire remercie tous les membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 19 mai 2022

**Le Maire,
Catherine BERTIN**



